



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Candes Saint Martin

Compte rendu Conseil Municipal du 14 JANVIER 2021

Ouverture de la séance 19h15

Présents : MM Stéphan PINAUD – Joël RAVENEAU – Pascal HUET– Claude THOMAS –Véronique GAROUX – Mégane MONNEAU – Romane HUET – Aurélie DELPORTE -

Représentés : Cécile GAUCHER (par Stéphan PINAUD) – Eric BREILLACQ (par Stéphan PINAUD) Francis KATCHATOUROFF (par Véronique GAROUX)

Excusés : néant

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 22 octobre 2020

Vote : unanimité pour

Secrétaire de séance : Pascal HUET

Monsieur le Maire demande au conseil municipal, un rajout dans l'ordre du jour: Régime Indemnitaire-Actions sociales.

Accord à l'unanimité.

1/ PLAN DE RELANCE TERRITORIAL CCCVL

Monsieur le Maire expose qu'en raison de la crise sanitaire COVID19, la situation économique subit une baisse importante d'activités dans différents secteurs et dans tous les pays européens. A ce titre, la Région a créé un fonds de soutien complémentaire à celui de l'Etat alimenté par la collectivité régionale et les intercommunalités du territoire.

La communauté de communes Chinon, Vienne et Loire a adopté un projet de plan de relance territorial qui a été signé lors d'un bureau communautaire en date du 30 avril 2020 et validé en conseil communautaire le 19 mai 2020. Chaque commune doit valider ce plan de relance.

Vote : acceptation à l'unanimité dont trois pouvoirs.

2/ FONDS DE CONCOURS CCCVL

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire a mis en place un fonds de concours pour les 17 communes membres (exclues Avoine et Chinon). Ce fonds de concours est mis en place pour aider les communes dans les projets communaux contribuant au développement du territoire, au renforcement de son attractivité et à la valorisation de son image. Une somme forfaitaire est allouée de 75 000 € pour la durée du mandat. La commune devra autofinancer au moins 20 % .

Monsieur le maire souhaite demander le fonds de concours pour un montant d'environ 16 000 € pour la réhabilitation de la maison du 26 route de compostelle concernant les travaux de toiture et d'isolation.

Vote : Acceptation à l'unanimité dont trois pouvoirs

3/ PARTICIPATION EMPLOYEUR GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Monsieur le maire explique que la commune par délibération en date du 9 juillet 2012, a mis en place une participation employeur mensuelle de 5 € par agent pour la garantie de maintien de salaire en cas d'arrêt de travail, souscrit auprès de la MNT. (Mutuelle Nationale Territoriale).

Afin d'améliorer la protection sociale de ses agents et compte tenu de l'augmentation effective des taux de cotisations il est proposé de revaloriser la participation employeur sur le risque prévoyance et de la porter de 5 € à 10 € mensuelle par agent à compter du 1^{er} février 2021.

Vote : Acceptation à l'unanimité dont trois pouvoirs

4/ SUBVENTION CAMPUS DES METIERS

Monsieur le maire expose qu'un courrier a été adressé à la commune par « Campus des métiers et de l'Artisanat » afin de solliciter une subvention pour le centre de formation d'apprentis de métiers et de l'Artisanat d'Indre et Loire, pour les jeunes de 16 à 29 ans. Suite à la COVID19, il a été mis en place un dispositif d'accompagnement renforcé des apprentis les plus vulnérables par la mobilisation d'une équipe éducative, qui a pour but de prévenir les risques de décrochage et de répondre aux besoins exprimés des apprentis. Ce coût de ce dispositif exceptionnel est d'environ 80 € par apprenti.

Monsieur le Maire demande si le conseil municipal est favorable à verser une subvention à cet organisme d'un montant de 80 €, dans la mesure où d'une part, une jeune fille de Candès a bénéficié de ce dispositif et d'autre part, l'apprentissage des jeunes est un élément important pour les former à leur futur métier.

Vote : Acceptation à l'unanimité dont trois pouvoirs

5/ CAVITES 37 RETRAITS ET ADHESION DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe que le syndicat CAVITES37 par délibération en date du 25 novembre 2020 a accepté le retrait de la commune de LA GUERCHE et de TRUYE et a accepté l'adhésion de la commune de Sazilly.

Il convient de délibérer sur le retrait de ces deux communes et d'accepter l'adhésion de la commune de Sazilly.

Vote : Acceptation à l'unanimité dont trois pouvoirs

6/ LOYERS SOCIETE KALEIDOSCOPE

Monsieur le maire informe que la société KALEIDOSCOPE loue la maison du 26 route de compostelle depuis le mois d'octobre et effectue à leurs charges certains travaux de rénovation afin de pouvoir débiter leurs activités.

En raison de la crise sanitaire et des travaux importants, il est demandé la gratuité de 3 mois de loyers afin de ne pas grever leur budget pour le début de leurs activités.

Vote : Acceptation à l'unanimité dont trois pouvoirs

7/ AUTORISATION ENGAGEMENT DEPENSES INVESTISSEMENTS AVANT VOTE BUDGET

Monsieur le Maire expose que des travaux de toiture ont été effectués au 26 route de compostelle par l'entreprise ROCHER qui devait effectuer ses travaux avant fin décembre 2020. Pour des raisons d'organisation cette entreprise nous a signalé vers le 15 décembre qu'elle ne pourrait entreprendre les travaux que début janvier 2021.

Ses travaux étant non prévus au budget et urgent, il convient de délibérer conformément à l'article L1612-1 afin que l'organe délibérant autorise Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses avant le vote du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Vote : Acceptation à l'unanimité dont trois pouvoirs

8/ REGIME INDEMNITAIRE- ACTIONS SOCIALES

Monsieur le Maire expose que par délibération en date n°2017-36 il a été institué le régime indemnitaire RIFSEEP pour les agents de la commune. Après avoir effectué des simulations budgétaires, il a été évoqué la possibilité de mettre en place les titres restaurants, où le coût est partagé entre les agents et la commune ce qui entraîne un moindre coût pour la collectivité.

Monsieur le maire rappelle la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 l'article 9 permet l'attribution des titres restaurant qui entre dans le cadre légal des prestations d'action sociale, distinctes de la rémunération et attribués indépendamment du grade, de l'emploi, et de la manière de servir.

Il est proposé part employeur 60 % et part salarié : 40 %

Vote : Acceptation à l'unanimité dont trois pouvoirs

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'un réseau WIFI-touristique porté par le Département d'Indre et Loire et la communauté de communes Chinon, Vienne et Loire, le Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique » va installer 3 borne WIFI dans le bourg de Candes St Martin. Une borne sera placée autour de la collégiale, une autre cale du bac et une troisième Maison Dutilleux.

Il convient de passer une convention avec les personnes concernées pour la pose de la borne et une indemnité est versée afin de couvrir les frais engendrés.

Monsieur le Maire informe que le service Eau et Assainissement est géré à compter du 1^{er} janvier 2021 par la Communauté de Communes Chinon, Vienne et Loire.

Entrée de Bourg ; des devis ont été demandés.

Claude THOMAS : liste les travaux qu'il conviendrait de faire dans la commune :

- Mur du parc, Cimetière Ossuaire, Eclairage public rue du panorama.

Véronique GAROUX : demande si l'on peut pour Noël embellir le village avec plus de décorations. Monsieur informe que l'éclairage public actuel ne permet pas de branchements supplémentaires de guirlandes. Une demande de devis sera faite auprès du SIEIL.

Monsieur le Maire, rappelle qu'un rendez-vous est organisé fin janvier avec le président du Conseil Départemental pour la mise aux normes sécuritaires des collégiales.

La séance est levée à 20 h 45.

Fait à Candes Saint Martin, le 21 janvier 2021

Le Maire,

Stéphan PINAUD

